Servitudes d'urbanisme

Porter à connaissance de l'État à l'échelle de la

Communauté de communes du Pays de Mugron

Document établi le 30/10/2015

Direction départementale des territoires et de la mer

www.landes.gouv.fr

ATTENTION

La direction départementale des territoires et de la mer des Landes ne saurait garantir l'exhaustivité et l'exactitude du report de ces servitudes. Celles-ci étant, dans la plupart des cas, collectées auprès de personnes tierces (exploitants, bénéficiaires, gestionnaires, ...)

Pour instruire un avis sur un dossier proche du tracé d'une de ces servitudes, il est nécessaire de consulter le gestionnaire de la servitude.

Légende

Zonages administratifs

- Communes
- Parcelles
- EPCI
- Principaux cours d'eaux
- Zone couverte d'eau

Servitudes d'urbanisme

- Zone de présomption de prescriptions archéologiques
- Forêts soumises à régime forestier

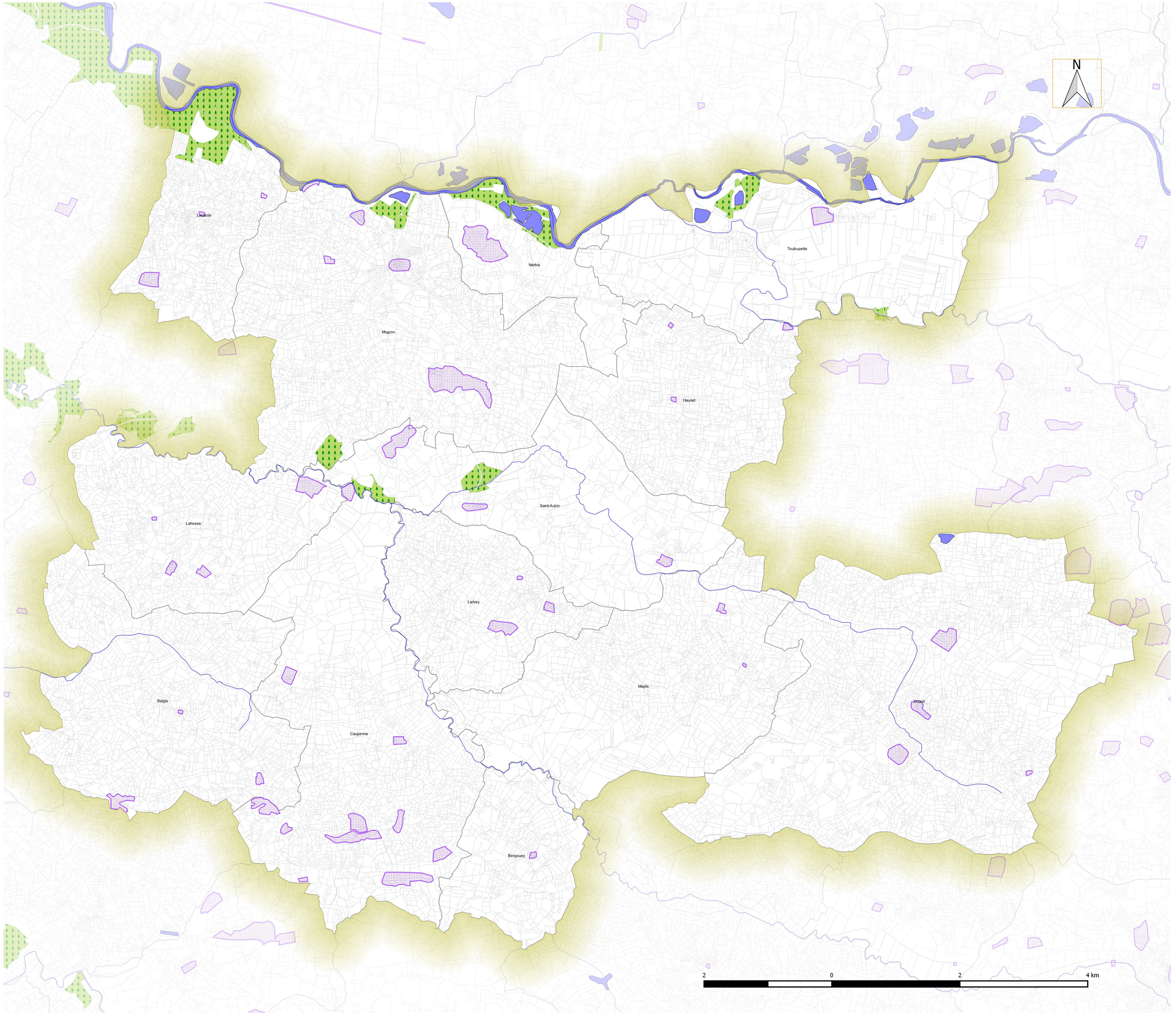

Impression du 24/11/2015
Par : DDTM40\MCPT_ag

Tous droits de reproduction réservés

[N:\Plan\Projet N\] PAC_SU_ag_0210.qgs

Source
Fonds cartographique : ©IGN Bd Parcellaire® 2014, ©IGN Bd CARTO 2013
Données : IBSTAPAD, DDTM40, DRAC Aquitaine